



**MINISTÈRE  
DE LA JUSTICE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Facile à lire  
et à comprendre**

# **VOTRE DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE JURIDICTIONNELLE**





# SOMMAIRE

---

- 01.** Qu'est-ce que l'aide juridictionnelle ?
- 02.** La première chose que vous devez faire
- 03.** Qui êtes-vous ?
- 04.** Votre affaire
- 05.** Qui avez-vous choisi pour vous aider ?
- 06.** Vos revenus

**01.**

**Qu'est-ce que  
l'aide juridictionnelle ?**

# 01.

## Qu'est-ce que l'aide juridictionnelle ?

---



**MINISTÈRE  
DE LA JUSTICE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Vous avez un problème et vous devez aller au tribunal.

Si vous n'avez pas assez d'argent pour vous défendre, l'aide juridictionnelle vous permet de payer toutes les dépenses ou une partie de vos dépenses.

L'aide juridictionnelle vous aide à rencontrer les personnes qui peuvent vous défendre. Par exemple : un avocat ou un huissier.

### OÙ DÉPOSER CE DOSSIER D'AIDE JURIDICTIONNELLE ?

- **Si votre affaire est au tribunal**, vous devez donner votre dossier au tribunal judiciaire de la ville où vous habitez

**OU**

- au tribunal judiciaire qui s'occupe de votre affaire.
- **Si votre affaire est en cour d'appel**, vous devez donner votre dossier au tribunal judiciaire qui est dans la même ville que la cour d'appel qui s'occupe de votre affaire.

**02.**

**La première chose  
que vous devez faire**

# 02.

## La première chose que vous devez faire

---

### IMPORTANT

Avant de demander l'aide juridictionnelle vous devez expliquer votre problème à : **votre patron ET votre assureur.**

Dans certaines situations, votre assureur ou votre patron peut payer les dépenses pour vous défendre.

**Dans ce cas c'est inutile de demander l'aide juridictionnelle.**

Si votre assureur ou votre patron ne peut pas payer :

**Dans ce cas vous pouvez demander l'aide juridictionnelle.**



### Pour qui demandez-vous l'aide juridictionnelle ?

- Pour vous
- Pour un enfant âgé de moins de 18 ans.

**Si vous demandez l'aide juridictionnelle pour un enfant âgé de moins de 18 ans, vous devez donner les informations suivantes :**

Votre nom \_\_\_\_\_

Votre prénom \_\_\_\_\_

# 02.

## La première chose que vous devez faire

---



Précisez :

Père ou mère

Tuteur

Curateur

Votre adresse : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Code postal

Votre ville : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_



Votre pays : \_\_\_\_\_



Téléphone :



E-mail :

\_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

# 03.

## Qui êtes-vous ?

# 03.

## Qui êtes-vous ?

---



1. Présentez-vous OU présentez la personne qui a besoin de l'aide juridictionnelle :

- Madame
- Monsieur
- Un enfant âgé de moins de 18 ans

Nom \_\_\_\_\_

Nom de jeune fille \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Date de naissance \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Lieu de naissance \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_



Votre adresse : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Code postal

Votre ville : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

# 03.

## Qui êtes-vous ?



Téléphone :

E-mail :

 @ 

Votre travail

**Vous devez apporter  
une photocopie de :**

Votre carte  
d'identité

**OU**

Votre passeport  
en cours  
de validité

**OU**

Votre livret  
de famille

**2. Quelle est votre nationalité ?**

Vous êtes **français**



Vous êtes né dans  
un autre pays **européen**



# 03.

## Qui êtes-vous ?

**Vous devez apporter une photocopie de :**

Votre titre de séjour valide

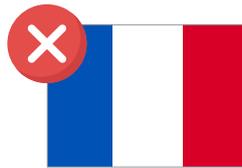
**ET**

Demande de renouvellement de votre titre de séjour

**ET**

Votre facture avec votre adresse

Vous n'êtes pas **français**



Vous n'êtes pas né dans un autre pays **européen**



**3. Est-ce que vous vivez seul ?**

OUI 

NON 

Est-ce que vous êtes **marié** ou **pacsé** ?

OUI 

NON 

# 03.

## Qui êtes-vous ?

**Vous devez apporter une photocopie de :**

**Votre** livret de famille

**OU**

**Vos** livrets de famille

4. Est-ce-que vous avez des enfants ?

OUI



NON



Vous devez remplir ce tableau si vous êtes marié ou pacsé ou si vous avez des enfants qui vivent avec vous :

Nom et prénom	Date de naissance	Lien de parenté (ex: enfant, mari, femme, partenaire de PACS.)

# 04.

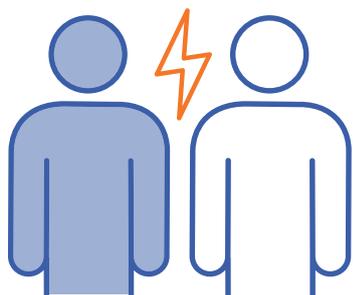
## Votre affaire



# 04.

## Votre affaire

---



- Une garde d'enfant
- Un problème avec un propriétaire
- Un problème avec la banque
- Un problème avec un voisin
- Un problème avec votre patron
- Un problème avec votre tuteur
- Un problème avec une entreprise ou un commerce
- Autre : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

### 3. Avec qui avez-vous un problème ?

- Une personne

Son nom : \_\_\_\_\_

Son prénom : \_\_\_\_\_

# 04.

## Votre affaire



Son adresse : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

**OU**

Une entreprise

Un commerce

Son nom : \_\_\_\_\_

Son adresse : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

**Vous devez apporter  
une photocopie de :**

La plainte  
que vous avez  
déposée au  
commissariat  
ou à la  
gendarmerie.

**OU**

La réponse  
du procureur.

**OU**

La réponse  
du juge  
d'instruction.

**4. Êtes-vous la victime ?**

OUI 

NON 

# 04.

## Votre affaire

---

**Vous devez apporter une photocopie de :**

La décision de justice.

**OU**

Des actes d'huissiers.

5. Est-ce que vous avez un problème avec la façon d'appliquer le jugement rendu par un tribunal ?

OUI 

NON 

**Vous devez apporter une photocopie de :**

La décision de justice qui vous pose problème.

**OU**

Le courrier de jugement avec accusé de réception.

6. Est-ce que vous avez un problème avec le jugement rendu par un tribunal ?

OUI 

NON 

# 04.

## Votre affaire

**Vous devez apporter une photocopie de :**

- La copie intégrale de l'acte de naissance de votre enfant ou de votre livret de famille ou un document comparable dans votre pays d'origine.

**7. Est-ce que votre affaire concerne votre enfant ?**

- OUI   NON



### INFORMATION

Pour avoir une copie intégrale de l'acte de naissance, vous devez demander à la mairie de la ville où est né votre enfant.

**Vous devez apporter une photocopie de La décision du juge d'instruction.**

**8. Est-ce que vous êtes la victime d'un crime grave ?**

- OUI   NON

**Est-ce que vous êtes l'ayant droit de la victime d'un crime grave ?**

- OUI   NON

Si vous avez coché OUI allez directement à la page 22 (« partie 5. Qui avez vous choisi pour vous aider ? »)

# 04.

## Votre affaire

---



### DÉFINITION

#### **Crime grave**

Ce sont les actes les plus graves. Ils sont punis par des peines de prison et des amendes.

Par exemple :

- **un meurtre** ;
- **un viol** ;
- **un acte de torture ou de barbarie** : torturer quelqu'un c'est lui faire subir volontairement des souffrances ;
- **un acte de terrorisme ou d'attentat** : c'est un acte qui est fait pour faire peur. C'est un acte qui est fait pour tuer. Par exemple, une personne qui fait exploser une bombe dans un endroit public.

#### **Ayant droit**

Un ayant droit est la personne qui dispose des droits de la victime.

Un ayant droit peut agir à la place de la victime.

Un ayant droit fait souvent partie de la famille de la victime.

# 04.

## Votre affaire

---

**Vous devez apporter  
une photocopie de :**

La lettre que  
l'administration  
vous a envoyée.

**OU**

La lettre  
recommandée  
avec accusé  
de réception  
que vous avez  
envoyée.

9. Est-ce que vous avez un problème  
avec l'administration ?

OUI



NON



# 04.

## Votre affaire

---



10. Est-ce que votre affaire est jugée par le conseil des prud'hommes ?

### DÉFINITION

#### Conseil des prud'hommes

Le conseil des prud'hommes est le tribunal qui s'occupe des problèmes entre les employés et les patrons.

**Vous devez apporter une photocopie de :**

- Votre contrat de travail
- OU**
- Votre lettre de licenciement
- OU**
- Votre lettre de démission

**OUI** 

**NON** 

Si votre affaire n'est pas jugée par le conseil des prud'hommes allez à la page suivante.

# 04.

## Votre affaire

---

**Vous devez apporter une photocopie de :**

- La décision de refus de la commission de recours amiable.

11. Est-ce que votre affaire concerne un problème avec la sécurité sociale ?

- OUI   NON 

**Vous devez apporter une photocopie de :**

- La décision de l'administration qui vous pose problème

**OU**

- La décision de justice qui vous pose problème.

12. Est-ce que votre affaire concerne une **pension militaire d'invalidité** ?

- OUI   NON 

**05.**

**Qui avez-vous choisi  
pour vous aider ?**

# 05.

## Qui avez-vous choisi pour vous aider ?

---

Vous avez besoin de l'aide de :

- Un avocat
- Un huissier
- Un notaire



### INFORMATION

Si vous n'avez pas choisi un avocat ou un huissier ou un notaire, le tribunal va en choisir un pour vous.

Si vous avez déjà choisi un avocat ou un huissier ou un notaire :

Son nom \_\_\_\_\_

Son adresse : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Téléphone :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Son e-mail

\_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_



# 05.

## Qui avez-vous choisi pour vous aider ?

---

Si vous avez déjà choisi votre avocat, huissier, notaire, vous devez apporter une photocopie du :

Document où **l'avocat** écrit qu'il est d'accord pour vous aider.

**OU**

Document où **l'huissier** écrit qu'il est d'accord pour vous aider.

**OU**

Document où **le notaire** écrit qu'il est d'accord pour vous aider.

Sur ce document, la personne que vous avez choisi pour vous aider (avocat ou huissier ou notaire) doit :

- **dire qu'il est d'accord** pour vous aider avec l'aide juridictionnelle ;
- **expliquer votre affaire** ;
- **dire dans quel tribunal** il va défendre votre affaire.

Si vous avez déjà donné de l'argent, vous devez apporter une photocopie de la facture.

# 06.

## Vos revenus

### DÉFINITION

#### **Revenus**

C'est la somme d'argent que vous recevez chaque mois.

Par exemple :

- un salaire ;
- des allocations ;
- des pensions ;
- des indemnités journalières.

# 06.

## Vos revenus

---

### IMPORTANT

Le juge peut demander le remboursement de l'argent versé par l'aide juridictionnelle dans les cas suivants :

- si **vous avez menti** sur vos revenus ;
- si **vous gagnez plus d'argent** aujourd'hui qu'au moment de demander l'aide juridictionnelle ;
- Si **le juge pense que votre affaire n'est pas justifiée** et que cette affaire ne doit pas être jugée dans un tribunal.

### Comment fait-on pour vérifier si vous avez droit à l'aide juridictionnelle ?

1. Nous regardons si vous êtes marié ou pacsé et si vous avez des enfants qui vivent avec vous.
2. Nous regardons si vous avez des économies et combien vous avez d'économies.
3. Nous regardons si vous êtes propriétaire d'une maison ou d'un appartement et si vous habitez dedans.
4. Nous regardons votre revenu fiscal de référence.

Le revenu fiscal de référence est une information que vous pouvez trouver dans votre dernier avis d'imposition.

# 06.

## Vos revenus

---

Les impôts calculent votre revenu fiscal de référence grâce à votre déclaration d'impôts.

Il y a des cas où on ne regarde pas le revenu fiscal de référence. Par exemple :

- si vous voulez divorcer
- si vos revenus ont changé par exemple si vous gagnez moins d'argent qu'avant
- ou si la composition de votre famille a changé (par exemple vous avez divorcé ou vous avez un nouvel enfant dans votre famille).

Dans ces cas-là nous regardons combien d'argent vous avez gagné pendant les six derniers mois et combien vous devrez déclarer aux impôts. combien d'argent votre mari ou votre femme ou votre partenaire de PACS, a gagné pendant les six derniers mois et combien il devra déclarer aux impôts.

**Pour calculer le montant de l'aide juridictionnelle, nous devons connaître vos ressources. Vous devez apporter une photocopie de :**

Votre dernier avis d'imposition.

**OU**

Votre dernier avis de non-imposition.

**OU**

Votre dernière déclaration de revenus.

# 06.

## Vos revenus

Nous allons vous poser plusieurs questions. Si vous répondez oui à une de ces questions vous devez remplir les tableaux qui sont sur les pages 30 et 32 (deux pages suivantes)

Si vous répondez non à toutes les questions allez directement à la page 33.

1. Est-ce que vous avez un avis d'imposition ou un avis de non-imposition pour l'année dernière ?

OUI   NON 

2. Est-ce que depuis votre dernière déclaration d'impôts vous gagnez moins d'argent qu'avant parce que :

		
- Vous avez été licencié ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Vous êtes à la retraite ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Vous avez divorcé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

3. Est-ce que depuis votre dernière déclaration d'impôts vous gagnez plus d'argent qu'avant parce que vous avez trouvé un nouveau travail ?

OUI   NON 

# 06.

## Vos revenus

---

4. Est-ce que depuis votre dernière déclaration d'impôts :



- Vous vous êtes marié ?

- Vous vous êtes Pacsé ?

- Vous avez eu un enfant ?

5. Est-ce que vous voulez divorcer ?

OUI



NON



# 06.

## Vos revenus

L'argent que vous gagnez chaque mois	
Votre salaire	€
Si vous êtes travailleur indépendant, donnez vos revenus	€
Votre allocation chômage	€
<b>Vos aides sociales/vos allocations sociales.</b> Par exemple : <ul style="list-style-type: none"><li>- si vous avez le revenu de solidarité active,</li><li>- si vous avez l'allocation de solidarité aux personnes âgées,</li><li>- si vous avez l'allocation aux adultes handicapés.</li></ul>	€
<b>Vos « indemnités journalières »</b> Par exemple : Si l'assurance maladie verse de l'argent car : <ul style="list-style-type: none"><li>- vous êtes malade ;</li><li>- vous êtes enceinte ;</li><li>- vous avez eu un accident de travail.</li></ul>	€
Vos pensions de retraite	€
Vos pensions alimentaires	€
Vos revenus de l'étranger	€
L'argent que vous gagnez car vous êtes propriétaire d'un logement et vous louez ce logement	€

# 06.

## Vos revenus

---

Pour calculer le montant de l'aide juridictionnelle nous avons besoin de connaître vos ressources. Vous devez apporter une photocopie des :

- documents qui montrent combien vous avez gagné depuis six mois,
- documents qui montrent combien votre mari ou votre femme ou votre partenaire de PACS a gagné depuis six mois

# 06.

## Vos revenus

L'argent que gagne chaque mois votre mari  
ou votre femme ou votre partenaire de PACS

Son salaire	€
Si votre conjoint est travailleur indépendant, donnez ses revenus	€
Son allocation chômage	€
Ses aides sociales / ses allocations sociales Par exemple : - si il a le revenu de solidarité active, - si il a l'allocation de solidarité aux personnes âgées, - si il a l'allocation aux adultes handicapés.	€
Ses « indemnités journalières » Par exemple : Si l'assurance maladie verse de l'argent car : - votre conjoint est malade ; - votre conjointe est enceinte ; - votre conjoint a eu un accident de travail.	€
Ses pensions de retraite	€
Vos pensions alimentaires	€
Vos revenus de l'étranger	€
L'argent que votre conjoint gagne car il est propriétaire d'un logement et il loue ce logement	€

# 06.

## Vos revenus

---

**Vous devez apporter une photocopie des :**

- Documents qui montrent que vous recevez l'argent d'un autre pays.

**Attention**

Il faut que cet argent soit en euros.

6. Est-ce-que vous payez des impôts dans un autre pays ?

OUI 

NON 

Si vous ne payez pas d'impôts dans un autre pays, allez à la page suivante.

## DÉCLARATION SUR HONNEUR

Je m'appelle \_\_\_\_\_

- Je confirme que les informations que j'ai données sont vraies.

**ET**

- Je suis sûr(e) que mon patron ne peut pas payer les dépenses pour me défendre.

**OU**

- Je suis sûr(e) que mon assureur ne peut pas payer les dépenses pour me défendre.

J'ai compris que si je mens et que je donne de mauvaises informations ou des informations incomplètes, **je risque d'aller en prison 2 ans et de devoir payer 30 000€ d'amendes.**

Fait à \_\_\_\_\_

Le \_\_\_\_\_

Signature





